

BAC PRO AP

Aménagements Paysagers

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Apprentissage



Site de Formation : **Campus Fonlabour**

www.tarn.educagri.fr/fpca



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES

Objectifs de la formation

Le Bac Professionnel « Aménagements Paysagers » se prépare en deux ans (voir conditions d'accès). L'alternance entre entreprise et centre de formation permet d'allier la théorie et la pratique, afin de favoriser l'apprentissage du métier :



- Assurer des travaux de création et ou d'aménagement et ou d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin à l'aide d'outils manuels ou motorisés et d'engins motorisés ;
- Intervenir sur le végétal pour la tonte, les soins aux arbres, la plantation ;
- Réaliser des travaux de maçonnerie, installation et maintenance d'équipements et infrastructures ;
- Utiliser du matériel, parfois mécanique et assurer la maintenance de premier niveau ;

Le titulaire de ce diplôme est amené à travailler en extérieur, sur des chantiers différents, qu'il met en œuvre ou exécute en tant qu'employé. Il peut diriger une équipe et doit être en mesure de communiquer avec les fournisseurs, les clients et les différents acteurs du secteur paysager (architecte, bureau d'études...). Il effectue toutes ces tâches dans le respect de l'environnement et selon les normes et règles de sécurité en vigueur.



Des supports techniques à disposition des apprentis :

- Un campus de 17 hectares avec une collection de végétaux de plus de 400 espèces dont un parc arboré ;
- Une serre de 1000 m² et une pépinière de jeunes plants ;
- Plusieurs terrains de sport (foot, rugby, etc.), un golf 6 trous et un parcours de santé ;
- Des rings d'entraînement pour la réalisation de scènes paysagères ;
- Un hall technique qui dispose de nombreux matériels professionnels et deux ateliers d'entretien des équipements ;
- Des partenariats avec la profession (intervention, visites, concours, etc.) ;
- Et une équipe pédagogique riche et diversifiée.

Perspectives et débouchés

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel « Aménagements Paysagers » peut préparer la poursuite d'études en cycle supérieur, notamment en BTSA ou en certificats de spécialisation CS Construction Paysagère, Arrosage Automatique ou Sols Sportifs Engazonnés. Il permet d'accéder aux emplois de jardinier paysagiste, aide paysagiste, chef d'équipe... au sein d'entreprises privées ou de collectivités territoriales.

Modalités d'Inscription

- Avoir un CAP agricole validé, un CAP ou une 2nde générale ou professionnelle (sous dérogation).
- Il est nécessaire d'avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Le centre peut vous accompagner dans la recherche d'un employeur.



COMPETENCES DEVELOPPEES

Compétences générales

BC01 – Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	240h
BC02 – Débattre à l'ère de la mondialisation	180h
BC03 – Développer son identité culturelle	205h
BC04 – Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	160h

Compétences professionnelles

BC05 – Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement	110h
BC06 – Assurer la conduite d'un chantier	100h
BC07 – Réaliser des interventions d'aménagement végétal	155h
BC08 – Mettre en place des infrastructures	140h
BC09 – S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	40h

DIVERS (Accueil, fonctionnement de l'alternance, remédiation, ...) 55h

Total pour la formation en centre

1 385h

Formation en deux ans : ● 39,5 semaines au CFAAH ● 54,5 semaines en entreprise ● 10 semaines de congés payés

MODALITES D'EVALUATION

La formation est évaluée pour partie en contrôle en cours de formation et pour partie lors d'examens finaux comportant la soutenance d'un dossier professionnel.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences séparément.

Possibilité d'adaptation du parcours de formation et de l'évaluation après un positionnement par le Centre en début de formation.

TARIFS

La formation est gratuite pour les apprentis. Les tarifs en apprentissage sont soumis aux barèmes officiels des financeurs (OPCO/CNFPT). L'apprenti a le statut de salarié de l'entreprise. Il perçoit une rémunération qui dépend de son âge et de l'année de formation. L'entreprise bénéficie d'aides pour son investissement dans la formation de l'apprenant.



***Certificateur** : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Formation, de Niveau 4

Date de la Certification : 24/08/2018

Contact et lieu de formation

CFAAH du Tarn – Campus Fonlabour
Route de Toulouse 81 000 ALBI
Tél. : 05 63 38 07 46
Mail : inscriptions.fpca81@educagri.fr



L'EPL du Tarn répond aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES